



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI
LA DIRECTION**

ANNONCE AU PUBLIC

La Banque de la République du Burundi rappelle au public et en particulier aux anciens clients de SAMA MONEY s.a. que le processus de remboursement des fonds détenus auprès de cet établissement de paiement, dont les activités ont été suspendues au Burundi le 04 novembre 2024, et débuté le 09 juillet 2025, se poursuit.

A cet égard, la Banque de la République du Burundi informe les personnes concernées qu'elles disposent d'un délai d'un (1) mois, à compter de la date de publication du présent communiqué, pour réclamer et récupérer les fonds qui leurs sont dus. Passé ce délai, les fonds non réclamés seront versés au Compte du Trésor conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En conséquence, les anciens clients de SAMA MONEY s.a. qui n'ont pas encore récupéré leur argent sont invités à se présenter, sans délai, au siège de la BRB ou dans l'une de ses Agences, tous les lundis et vendredis de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00, munis de leur carte nationale d'identité ainsi que d'une photocopie de celle-ci.


Pour toute information complémentaire, les intéressés peuvent contacter la BRB aux numéros suivants : 22 20 42 71 ou 22 20 44 53,

La Banque de la République du Burundi réaffirme son engagement à assurer la protection des consommateurs des services financiers et invite les personnes concernées à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de faire valoir leurs droits avant l'expiration du délai susmentionné.

Fait à Bujumbura, le 12 juin 2026

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Balthazar NGANIKIYE


Conseiller de Direction



Irene KABURA MURIHANO


1^{er} Vice-Gouverneur. –